



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Hainaut renonce à ses domaines français et entame le processus de liquidation de l'Asbl Teralis

Depuis 2021, la Province de Hainaut est engagée dans un important dispositif d'économie en vue de faire face au co-financement croissant des zones de secours. Cette participation provinciale à la sécurité civile, souhaitée par la Wallonie, représentera 72 millions en 2025.

Au travers du plan « *2021, année créative : participons à la solution* », le Collège et l'administration provinciale ont mis en pratique un moratoire global sur le personnel réduisant le nombre d'équivalents temps plein de plus de 350 unités (soit une baisse de 7.6% du personnel non enseignant). Il a également été mis fin à différentes activités provinciales dans les domaines de l'imprimerie, du sport ou de l'exploitation touristique.

Une nouvelle étape importante de ce plan est aujourd'hui franchie : **le Collège provincial vient de se prononcer en faveur de la vente des domaines de vacances de Collonges et Baratier ainsi qu'en faveur de la mise en liquidation de l'Asbl Teralis**, signifiant la fin programmée des activités parfois considérées comme relevant d'une agence de voyage. Cette orientation sera soumise au Conseil provincial lors d'une prochaine séance.

Ces mesures avaient déjà été analysées durant la mandature précédente. En effet, soucieux de prendre le temps de l'analyse et de poser les bons choix, le Collège provincial avait confié à son Audit interne indépendant une **étude sur les différentes options envisageables** quant aux activités liées au tourisme social et aux relations extérieures.

Il s'agissait de confronter ces options aux besoins des institutions provinciales (déplacements et séjours d'élèves ou de bénéficiaires) ainsi qu'aux missions de service public que la Province doit - ou non - poursuivre à l'heure où sont évoqués, dans la Déclaration de Politique Régionale, des transferts de compétences.

Sur base d'un rapport complet intégrant les différents coûts, les seuils de rentabilité et les impacts en ressources humaines, le Collège a donc fait le choix de la vente des deux domaines français.

Comme elle l'a fait dans le cadre de la cessation ou de la réorientation de ses activités d'imprimerie, de sport et de tourisme, **la Province de Hainaut assumera clairement ses responsabilités en matière de personnel.**

La cellule interne de reconversion, créée au sein de l'Inspection générale des Ressources humaines, sera mobilisée pour **offrir de nouvelles piste d'épanouissement professionnel** à chaque membre du personnel concerné.

Des démarches seront également entreprises pour que des **alternatives de séjours adaptés et encadrés** soient rapidement proposées aux bénéficiaires de l'action sociale provinciale et en priorité, les personnes porteuses de handicap.

Ces décisions seront bien sûr concrétisées progressivement dans le strict respect des différentes étapes administratives et des délais réglementaires.